



PROGRAMME DE SURVEILLANCE / AUDITS EN NAVIGABILITE – ANNEE

Réf . **POR08-FOM-9-A**

Ed . 01
Date : 03/12/2020
Page **7** sur **10**

1. LISTE DES INSPECTEURS DE SUPERVISION DE LA SECURITE

SERVICE NAVIGABILITE		
N°	NOMS DES INSPECTEURS	DESIGNATIONS
1	M.	Chef Service Navigabilité
2	M.	Inspecteur Navigabilité Principal
3	M.	Inspecteur Navigabilité Senior
4	M.	Inspecteur Navigabilité
5	M.	Inspecteur Navigabilité
6	M.	Inspecteur Navigabilité Stagiaire
7	M.	Inspecteur Navigabilité Stagiaire



PROGRAMME DE SURVEILLANCE / AUDITS EN NAVIGABILITE – ANNEE

Réf . POR08-FOM-9-A

Ed . 01

Date : 03/12/2020

Page 8 sur 10

2. PROGRAMME ANNUEL DE SURVEILLANCE – ANNEE

I. Activités couvertes sous le Règlement relatif aux OMA	Fréquences annuelles
Exigences en matière de locaux	1
Exigences en matière de personnel	1
Personnel de certification et de soutien	1
Acceptation des éléments d'aéronef, matériels, outils et équipements	1
Données d'entretien	1
Planification de la production	1
Certification de l'entretien ; Enregistrements de l'entretien	1
Enregistrement des événements	1
Politique de sécurité et de qualité, procédures de maintenance et système de qualité	1
Examen de Manuel des spécifications de l'organisation d'entretien (MOE)	1
Validité continue ; Examen de la conformité des audits annuels ; Système de gestion de la sécurité	1
Inspection de la maintenance en ligne	1
II. Activités couvertes pour les installations d'entretien en Ligne	Fréquences annuelles
Exigences en matière de locaux	1
Exigences en matière de personnel	1
Personnel de certification et de soutien	1
Acceptation des éléments d'aéronef, matériels, outils et équipements	1
Données d'entretien	1
Planification de la production	1
Certification de l'entretien ; Enregistrements de l'entretien	1
Enregistrement des événements	1
Politique de sécurité et de qualité, procédures de maintenance et système de qualité	1
Examen de Manuel des spécifications de l'organisation d'entretien (MOE)	1
Validité continue ; Examen de la conformité des audits annuels ; Système de gestion de la sécurité	1
Inspection de la maintenance en ligne	1
iii. Activités couvertes pour les services d'escale	Fréquences annuelles
Certification pour les inspections pré vol et transit	1
Installations de maintenance	1
Assistance en escale et avitaillement carburant	1



PROGRAMME DE SURVEILLANCE / AUDITS EN NAVIGABILITE – ANNEE

Réf . **POR08-FOM-9-A**

Ed . 01

Date : 03/12/2020

Page **9** sur **10**

Activités couvertes sous le Règlementrelatif aux Organismes de gestion du maintien de la navigabilité (OGMN)		Fréquences annuelles
Redevabilité	Responsabilités	1
	Enregistrement des événements	1
Maintenance de la navigabilité	Tâche de maintien de la navigabilité	1
	Programme d'entretien des aéronefs	1
	Consignes de navigabilité	1
	Données de modifications et réparations	1
	Système d'archives de maintien de la navigabilité	1
	Système de log-book technique de l'exploitant	1
	Transfert des archives de maintien de la navigabilité	1
Normes de maintenance	Données d'entretien	1
	Exécution de l'entretien	1
	Défectuosités des aéronefs	1
Composants	Installation de composants	1
	Entretien d'éléments d'aéronefs	1
	Pièces à durée de vie limitée	1
	Contrôle des éléments défectueux	1
	Manuel de gestion du maintien de la navigabilité	1
Organisme de gestion du maintien de la navigabilité	Manuel de gestion du maintien de la navigabilité	1
	Équipements	1
	Exigences en matière de personnel	1
	Documentation de la gestion du maintien de la navigabilité	1
	Privilèges de l'organisme et du Système qualité	1
	Modifications de l'organisation de l'organisme approuvé de gestion du maintien de la navigabilité	1
	Conservation des archives	1
Certificat de remise en service d'aéronefs, certificat de remise en service de composants)	CRS des aéronefs et CRS des éléments d'aéronefs	2
Inspection d'aéronefs par sondage (inspection prévue en aire de trafic)	Inspection d'aéronefs par sondage	2
Inspection d'aéronefs par sondage (inspection non planifiée en aire de trafic)	Inspection d'aéronefs par sondage	2
Inspection inopinée/surveillance de nuit	Inspection inopinée/surveillance de nuit	2



PROGRAMME DE SURVEILLANCE / AUDITS EN NAVIGABILITE – ANNEE

Réf . POR08-FOM-9-A

Ed . 01

Date : 03/12/2020

Page **10** sur **10**

3. DETAILS DU PLAN DE SURVEILLANCE DES AMO – ANNEE

Tous les Organismes de Maintenance Agréés (OMA) ont été programmés pour être examinés par l'AAC sur une base régulière pour évaluer leur performance en fonction de leur domaine d'agrément. La fréquence, la durée et l'étendue de la surveillance dépendent de la taille de l'organisme et du niveau de ses activités. Ce plan de surveillance est un document de référence permettant aux opérateurs et organismes de prévoir leurs activités en conséquence.

N°	NOMS DES INSPECTEURS	DESIGNATIONS	CODES COULEUR
1.	M.	Chef Service Navigabilité	Red
2.	M.	Inspecteur Navigabilité Principal	Green
3.	M.	Inspecteur Navigabilité Senior	Blue
4.	M.	Inspecteur Navigabilité	Yellow
5.	M.	Inspecteur Navigabilité Stagiaire	Dark Blue
6.	Suivi des constatations ouvertes de l'année N-1		Orange
7.	1er Audit de suivi		Purple
8.	2ème Audit de suivi (s'il y a lieu)		Brown

Les points suivants doivent être considérés pour le plan de surveillance des organismes.

- Basé sur la disponibilité des membres de l'équipe d'audit dont la composition peut être modifiée en cas d'indisponibilité.
- Il est demandé aux organismes de prévoir leurs activités en fonction de ce programme.
- Les organismes sont tenus de rendre disponibles les titulaires de poste ou les responsables désignés durant l'Audit de l'AAC.
- Les Inspecteurs effectueront l'audit à l'aide des check-lists de référence et des pratiques recommandées de l'industrie.
- Il est demandé aux exploitants une coopération entière pendant la conduite de l'audit par les Inspecteurs de l'AAC.
- L'AAC pourrait être amenée à avancer ou à repousser l'audit sur la base de circonstances imprévues.
- L'équipe d'audit préparera le rapport d'audit dans un délai de 7 jours ouvrables de la date de clôture de l'audit.
- L'organisation préparera le Plan d'Actions Correctrices pour les constats notés pendant l'audit, 30 jours après réception du rapport d'audit de l'AAC.
- Les constatations sont classifiées Niveau 1 ou Niveau 2 suivant leur gravité. Les constatations de Niveau 1 doivent être corrigées immédiatement. Les constatations de Niveau 2 doivent être rectifiées au plus tard dans les trois mois suivant l'audit.



PROGRAMME DE SURVEILLANCE / AUDITS EN NAVIGABILITE – ANNEE

Réf . POR08-FOM-9-A

Ed . 01

Date : 03/12/2020

Page 11 sur 10

4. PLAN DE SURVEILLANCE DES ORGANISME DE MAINTENANCE APPROUVES (AMO) – ANNEE/ N+1

Nom de l'organisme :																
Domaines	JAN	FEB	MAR	APR	MAY	JUN	JUL	AUG	SEP	OCT	NOV	DEC	JAN	FEB	MAR	APR
Exigences en matière de locaux																
Exigences en matière de personnel																
Personnel de certification et de soutien																
Acceptation des éléments d'aéronef, matériels, outils et équipements																
Données d'entretien																
Planification de la production																
Certification de l'entretien ; Enregistrements de l'entretien																
Enregistrement des événements																
Politique de sécurité et de qualité, procédures de maintenance et système de qualité																
Examen de Manuel des spécifications de l'organisation d'entretien (MOE)																
Validité continue ; Examen de la conformité des audits annuels ; Système de gestion de																
Inspection de la maintenance en ligne																
Nom de l'organisme :																
Domaines	JAN	FEB	MAR	APR	MAY	JUN	JUL	AUG	SEP	OCT	NOV	DEC	JAN	FEB	MAR	APR
Exigences en matière de locaux																
Exigences en matière de personnel																
Personnel de certification et de soutien																
Acceptation des éléments d'aéronef, matériels, outils et équipements																
Données d'entretien																
Planification de la production																
Certification de l'entretien ; Enregistrements de l'entretien																
Enregistrement des événements																
Politique de sécurité et de qualité, procédures de maintenance et système de qualité																
Examen de Manuel des spécifications de l'organisation d'entretien (MOE)																
Validité continue ; Examen de la conformité des audits annuels ; Système de gestion de																
Inspection de la maintenance en ligne																



PROGRAMME DE SURVEILLANCE / AUDITS EN NAVIGABILITE – ANNEE

Réf . POR08-FOM-9-A

Ed . 01

Date : 03/12/2020

Page 12 sur 10

5. DETAILS DU PLAN DE SURVEILLANCE OGMN – ANNEE

Tous les Organismes de gestion du maintien de la navigabilité approuvés ont été programmés pour être examinés par l'AAC sur une base régulière pour évaluer leur performance en fonction de leur domaine d'agrément. La fréquence, la durée et l'étendue de la surveillance dépendent de la taille de l'organisme et du niveau de ses activités. Ce plan de surveillance est un document de référence permettant aux opérateurs et organismes de prévoir leurs activités en conséquence.

L'audit des Organismes de gestion du maintien de la navigabilité doivent être coordonnés avec le Service OPS.

L'AAC informera l'opérateur ou l'organisme de la date exacte de l'audit par une lettre de notification séparée.

N°	NOMS DES INSPECTEURS	DESIGNATIONS	CODES COULEUR
1.	M.	Chef Service Navigabilité	Red
2.	M.	Inspecteur Navigabilité Principal	Green
3.	M.	Inspecteur Navigabilité Senior	Blue
4.	M.	Inspecteur Navigabilité	Yellow
5.	M.	Inspecteur Navigabilité Stagiaire	Dark Blue
6.	Suivi des constatations ouvertes de l'année N-1		Orange
7.	1er Audit de suivi		Purple
8.	2ème Audit de suivi (s'il y a lieu)		Brown

Les points suivants doivent être considérés pour le plan de surveillance des organismes.

- Basé sur la disponibilité des membres de l'équipe d'audit dont la composition peut être modifiée en cas d'indisponibilité.
- Il est demandé aux organismes de prévoir leurs activités en fonction de ce programme.
- Les organismes sont tenus de rendre disponibles les titulaires de poste ou les responsables désignés durant l'Audit de l'AAC.
- Les Inspecteurs effectueront l'audit à l'aide des check-lists de référence et des pratiques recommandées de l'industrie.
- Il est demandé aux exploitants une coopération entière pendant la conduite de l'audit par les Inspecteurs de l'AAC.
- L'AAC pourrait être amenée à avancer ou à repousser l'audit sur la base de circonstances imprévues.
- L'équipe d'audit préparera le rapport d'audit dans un délai de 15 jours ouvrables de la date de clôture de l'audit.
- L'organisation préparera le Plan d'Actions Correctrices pour les constats notés pendant l'audit, 30 jours après réception du rapport d'audit de l'AAC.
- Les constatations sont classifiées Niveau 1 ou Niveau 2 suivant leur gravité. Les constatations de Niveau 1 doivent être corrigées immédiatement. Les constatations de Niveau 2 doivent être rectifiées au plus tard dans les trois (3) mois suivant l'audit.



PROGRAMME DE SURVEILLANCE / AUDITS EN NAVIGABILITE – ANNEE

Réf . **POR08-FOM-9-A**

Ed . 01
Date : 03/12/2020
Page **13** sur **10**

6. PLAN DE SURVEILLANCE DES ORGANISMES DE GESTION DU MAINTIEN DE LA NAVIGABILITE (OGMN) – ANNEE/ N+1

Nom de l'opérateur :																
Domaines	FEB	MAR	APR	MAY	JUN	JUL	AUG	SEP	OCT	NOV	DEC	JAN	FEB	MAR	APR	FEB
Maintien de la navigabilité																
Redevabilité, enregistrement des événements																
Tâches de maintien de la navigabilité, programme d'entretien des aéronefs, Consignes de navigabilité, données pour les modifications et les réparations, système d'archives du maintien de la navigabilité des aéronefs, système de log-book technique de l'exploitant, transfert des d'archives du maintien de la navigabilité des aéronefs.																
Données d'entretien, exécution de l'entretien, défauts des aéronefs.																
Installation de composants, entretien d'éléments d'aéronefs, pièces à durée de vie limitée, contrôle des éléments défectueux.																
Etendue de l'approbation, manuel de l'organisme de maintenance, installations, exigences en matière de personnel, personnel de certification, composants, équipements et outils, données d'entretien, bons de travaux de maintenance, normes d'entretien, CRS des aéronefs, CRS des composants, dossiers de maintenance, privilèges de l'organisme, revues de l'organisation, modifications de l'agrément de l'organisme de maintenance approuvé, validité de l'agrément, constatations																
Domaine d'agrément, Manuel de gestion du maintien de la navigabilité, installations, exigences en matière de personnel, gestion du maintien de la navigabilité, documentation, privilèges de l'organisme, système qualité, modification de l'organisme de maintien de la navigabilité, conservation des archives.																
Certificat de remise en service d'aéronefs, certificat de remise en service d'éléments d'aéronefs.																
RVSM, PBN, CAT-II/III, EDTO (si approprié)																
Inspection d'aéronefs par sondage (inspection prévue en aire de trafic)																
Inspection d'aéronefs par sondage (inspection non planifiée en aire de trafic)																
Inspection inopinée/surveillance de nuit																



PROGRAMME DE SURVEILLANCE / AUDITS EN NAVIGABILITE – ANNEE

Réf . **POR08-FOM-9-A**

Ed . 01
Date : 03/12/2020
Page **14** sur **10**

Inspection des aéronefs (nombre total d'aéronefs immatriculés : ...)	Chaque revue de navigabilité d'aéronefs sera conduite pendant le renouvellement de CDN.																
Nom de l'opérateur :																	
Domaines	FEB	MAR	APR	MAY	JUN	JUL	AUG	SEP	OCT	NOV	DEC	JAN	FEB	MAR	APR	FEB	
Maintien de la navigabilité																	
Redevabilité, enregistrement des événements																	
Tâches de maintien de la navigabilité, programme d'entretien des aéronefs, Consignes de navigabilité, données pour les modifications et les réparations, système d'archives du maintien de la navigabilité des aéronefs, système de log-book technique de l'exploitant, transfert des d'archives du maintien de la navigabilité des aéronefs.																	
Données d'entretien, exécution de l'entretien, défauts d'aéronefs.																	
Installation de composants, entretien d'éléments d'aéronefs, pièces à durée de vie limitée, contrôle des éléments défectueux.																	
Etendue de l'approbation, manuel de l'organisme de maintenance, installations, exigences en matière de personnel, personnel de certification, composants, équipements et outils, données d'entretien, bons de travaux de maintenance, normes d'entretien, CRS des aéronefs, CRS des composants, dossiers de maintenance, privilèges de l'organisme, revues de l'organisation, modifications de l'agrément de l'organisme de maintenance approuvé, validité de l'agrément, constatations																	
Domaine d'agrément, Manuel de gestion de la navigabilité, installations, exigences en matière de personnel, gestion du maintien de la navigabilité, documentation, privilèges de l'organisme, système qualité, modification de l'organisme de maintien de la navigabilité, conservation des archives.																	
Certificat de remise en service d'aéronefs, certificat de remise en service d'éléments d'aéronefs.																	
RVSM, PBN, CAT-II/III, EDTO (si approprié)																	
Inspection d'aéronefs par sondage (inspection prévue en aire de trafic)																	
Inspection d'aéronefs par sondage (inspection non planifiée en aire de trafic)																	
Inspection inopinée/surveillance de nuit																	
Inspection des aéronefs (nombre total d'aéronefs immatriculés : ...)	Chaque revue de navigabilité d'aéronefs sera conduite pendant le renouvellement de CDN.																



7. ORGANISMES DE MAINTENANCE APPROUVES (AMO) ET ORGANISMES DE FORMATION A LA MAINTENANCE (AMTO) ETRANGERS

Nombre d'Inspections annuelles programmées :					
N°	Organisme	1er trimestre (janvier-mars)	2ème trimestre (avril-juin)	3ème trimestre (juillet-septembre)	4ème trimestre (octobre-décembre)
1.					
2.					
3.					
4.					
5.					

Note :

Les Inspecteurs Navigabilité pour l'audit des OMA étrangers ci-dessus seront nommés par le DG-AAC sur proposition du Chef Service Navigabilité, en fonction de la disponibilité des inspecteurs.



PROGRAMME DE SURVEILLANCE / AUDITS EN NAVIGABILITE – ANNEE

Réf . **POR08-FOM-9-A**

Ed . 01
Date : 03/12/2020
Page **16** sur **10**

8. INSPECTIONS SAFA PENDANT L'ANNEE :

Nombre des inspections annuelles programmées -				
N°	COMPAGNIES AÉRIENNES	ESCALES	MOIS	Nombre d'inspections
1.	AIR FRANCE			
2.	ETHIOPIAN AIRLINES			
3.	ASKY AIRLINES			
4.	BRUSSELS AIRLINES			
5.	KENYA AIRWAYS			
6.	TAP PORTUGAL			
7.	AIR ALGERIE			
8.	TUNIS AIR			
9.				
10.				
11.				
12.				

Note :

- **Le Chef du Service Navigabilité coordonnera avec les Inspecteurs Navigabilité et Inspecteurs OPS pour la conduite des inspections SAFA.**
- **Toutes les nouvelles compagnies aériennes internationales commençant l'exploitation des vols à [ETAT] seront sujettes à l'inspection SAFA en plus de liste ci-dessus.**